

AVIS GENERAL

sur les programmes statistiques 2013 adopté par le Conseil au cours de son assemblée plénière du 24 janvier 2013

Méthodes et moyens

1. Le Conseil affirme son attachement à une **statistique publique indépendante et en mesure d'alimenter le débat public**.

Il s'inquiète des **conséquences des restrictions budgétaires** sur le programme de travail de la statistique publique. Il souhaite qu'un **dialogue plus étroit s'organise avec les producteurs**. Il rappelle qu'il est prêt à suggérer des priorités dans les demandes adressées au SSP. Il souhaite que celui-ci lui présente en temps voulu **les activités qu'il envisage de reporter ou de supprimer**. Il demande une présentation des conséquences, actuelles et prévisibles, sur les travaux de la statistique publique de la diminution des effectifs et de la création du pôle statistique à Metz.
(Cet avis sera réexaminé suite à la visite du ministre à Metz, prévue le 17 décembre)

2. Le Conseil se félicite de la participation croissante de la statistique publique française aux **travaux européens** et de la présentation désormais systématique de leur articulation avec les travaux nationaux au sein des commissions.

Il souhaite que le service statistique public précise la part des demandes européennes dans l'activité de la statistique publique.

Il continuera à se rapprocher régulièrement de l'Esac¹ pour échanger sur les points de vue européens.

3. Le Conseil constate la nécessité de **mieux faire connaître et reconnaître la statistique publique** par différentes initiatives, ponctuelles ou permanentes, tout particulièrement en direction de la des pouvoirs politiques ou institutionnels, de la presse et du grand public. Il souhaite que plusieurs opérations soient organisées en ce sens en 2013-2014. Une rencontre de réflexion sur le rôle de la statistique publique, réunissant le service statistique public et des utilisateurs appartenant aux différents cercles qui auront participé à ces opérations sera organisée début 2014.

4. Le Conseil a pris connaissance avec satisfaction des avancées du **Centre d'accès sécurisé distant aux données (CASD)** mis en place par le Genes.

Il rappelle son souhait que soit étudiée la possibilité que le CASD **développe le champ de ses services** tant du point de vue de ses publics que des fichiers qu'il met à disposition (ouverture à des sources administratives détenues hors du service statistique public). Cela permettrait une meilleure visibilité de l'offre et un accès plus normalisé et aisé aux différents utilisateurs.

¹ European Statistical Advisory Committee (comité consultatif européen de la statistique)
Avis 2013 général

Il souhaite également que les conditions de tarification soient mieux explicitées et que l'impact de cette tarification pour les utilisateurs fasse l'objet d'un suivi, en veillant à assurer une **égalité d'accès aux données**.

Il demande que le Bureau soit tenu informé des conclusions de la **mission de l'inspection générale de l'Insee** sur les conditions de diffusion des données individuelles.

5. Le Conseil salue la qualité des travaux d'expertises menés à l'occasion de deux **expérimentations d'étalonnage de données privées** réalisées par l'Insee à la demande du Bureau.

Il souhaite qu'un **bilan** de ces expérimentations lui soit présenté en mars 2013 afin qu'il puisse statuer sur la suite à leur donner.

6. Le Conseil souligne l'importance de la **dématérialisation** qui modifie les notions de services rendus et d'espaces de chalandise. Il souhaite que les réflexions pour le moyen terme s'interrogent sur l'adaptation des méthodes d'observation à cette évolution.

7. Le Conseil prend note des nombreuses expérimentations en matière de **collecte par internet** des enquêtes de la statistique publique. Il souhaite qu'un premier bilan lui en soit présenté en 2013, notamment du point de vue de la relation aux enquêtés et de la qualité de l'information ainsi recueillie.

8. Le Conseil souhaite être associé à une réflexion sur les objectifs et modalités de contribution de la statistique publique à la Plateforme française des données publiques « **Open data** »².

Statistiques sociales

9. Le Conseil se félicite de l'aboutissement des travaux de **refonte de l'enquête emploi** permettant de couvrir l'ensemble du territoire français (hors Mayotte pour l'instant).

Il encourage fortement la poursuite des travaux méthodologiques menés dans le but de **produire une mesure du chômage au sens du BIT à un rythme mensuel**, qui pourrait se substituer à l'estimation réalisée par Eurostat et enrichir les indicateurs mensuels actuels fondés sur la statistique des demandeurs d'emploi.

10. Le Conseil salue l'important travail accompli pour mettre en place un **dispositif unique sur l'emploi dans les trois versants de la fonction publique**, permettant ainsi le décompte des effectifs selon une approche homogène sans doubles comptes.

Il suivra avec attention les travaux permettant d'approfondir l'analyse des **emplois et rémunérations** au sein de la fonction publique par ministère, types d'établissement public ou de collectivité territoriale.

Il souhaite que les **trajectoires** d'emplois puissent être analysées **entre les différents types d'employeurs** publics (ministères, établissements publics, collectivités territoriales, établissements publics de santé) et entre fonction publique et sphère privée.

² Portail unique interministériel des données publiques (data.gouv.fr) créé par la circulaire du 26 mai 2011. Ce portail est destiné à regrouper l'ensemble des données publiques, c'est-à-dire "les informations rassemblées, créées, conservées ou éditées par l'État, les collectivités territoriales, les personnes publiques ou privées chargées d'une mission de service public.

11. Le Conseil souhaite **l'amélioration de la qualité des données administratives sur l'immigration**. Il insiste notamment sur la nécessité de mieux **prendre en compte les caractéristiques socio-démographiques** à l'occasion de la refonte des outils de gestion.

Il note avec intérêt les travaux déjà réalisés ou en cours sur les **entrées de migrants** des pays tiers, visant à proposer des estimations réconciliant sources administratives (titres de séjour demandés) et données du recensement (nouveaux résidents).

Il demande que la possibilité de réaliser d'autres travaux sur les flux soit examinée : flux intracommunautaires, départs et retours.

12. Le Conseil exprime de nouveau l'importance qu'il accorde au suivi statistique des **parcours scolaires des élèves et étudiants**.

L'attribution d'un identifiant national (INE) à chaque élève, tel que prévu dans l'arrêté du 16 février 2012 permettra d'avancer en ce sens.

Le Conseil rappelle que toutes les mesures doivent être prises et explicitées publiquement, lors de leur mise en place, pour **garantir la confidentialité des données individuelles**.

Statistiques économiques et financières

13. Le Conseil salue la qualité et l'importance des réflexions et propositions du groupe de travail sur les **lignes de métiers bancaires** et en approuve les recommandations, dont il suivra les réalisations avec attention.

Il constate avec satisfaction la forte implication des différentes institutions présentes dans ce groupe et les propositions constructives qu'elles ont émises.

Il encourage la poursuite d'un **dialogue avec les banques** pour une meilleure connaissance de leurs comptes par lignes de métiers.

14. Le Conseil se félicite des avancées réalisées par l'Insee dans **la mise en œuvre du projet Resane, tel que présenté dans le moyen terme 2009-2013**

Il souhaite une visibilité plus importante des **conséquences des évolutions conceptuelles sur l'ensemble du dispositif statistique** sur les entreprises : autres enquêtes structurelles ou conjoncturelles, démographie, commerce extérieur, recherche, comptabilité nationale...

15. Le Conseil constate un **déficit d'informations statistiques sur l'artisanat et les artisans**.

Il se félicite qu'une mise à disposition de données plus importante soit envisageable par le rapprochement du Répertoire National des Métiers (RNM) géré par l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers et de l'Artisanat (APCMA) avec le répertoire des entreprises de l'Insee, notamment en matière d'emploi (salarié et non salarié) et d'agrégats économiques et financiers.

Il souhaite que les statistiques qui pourront être issues de ce rapprochement soient définies avec les utilisateurs et largement diffusées.

Développement durable et Territoires

16. Le Conseil prend connaissance avec intérêt des nombreuses initiatives prises par la statistique publique pour mesurer **l'économie verte**, tant au niveau national qu'international.

Les concepts liés à l'économie verte se précisent. Il convient cependant de poursuivre une réflexion importante pour identifier, dans la chaîne de production mondiale, **l'évolution de l'impact (direct ou indirect) écologique, social et économique de l'économie verte**, à la fois en termes de gestion soutenable des ressources naturelles et en termes d'emplois, de métiers verts et de besoin en formation pour accompagner la transition.

17. Le Conseil souligne les efforts pour publier des statistiques nécessaires au **suivi et à l'évaluation des politiques publiques départementales**.

Il salue notamment la publication des indicateurs socio-départementaux et leur mise à jour régulière sur le site de l'Insee.

Il recommande néanmoins que se poursuive une **réflexion commune entre la statistique publique et les Départements** de façon à ce que le dispositif d'observation soit plus opérationnel et, en particulier, produise des résultats plus homogènes, plus rapides et de façon moins coûteuse qu'aujourd'hui.

Il rappelle l'importance des travaux qui doivent être réalisés sur les dépenses territoriales de l'État.

18. Le Conseil salue l'importante concertation réalisée par le groupe de travail sur **la rénovation du questionnaire du recensement de la population**.

Il se déclare particulièrement favorable à la prise en compte de questionnements enrichis ou nouveaux sur les liens familiaux, la qualité des logements et sur la santé.

Il approuve la mise en perspective de la diffusion des données du recensement de la population dans le cadre de la diffusion des autres données localisées.

19. Le Conseil a pris connaissance avec satisfaction des avancées en vue de publier des statistiques selon un **maillage par « carreau »**.

Il se félicite de la disponibilité de données au carreau sur tout le territoire et demande cependant que leur utilisation sur des **communes de petite taille ainsi que dans les zones transfrontalières** soit précisée.

20. Le Conseil prend note de la réflexion en cours au sein de l'Insee sur les **statistiques pour les DOM**.

Il souhaite que soit étudiée la possibilité d'étendre la réflexion aux COM et à l'ensemble du SSP.

Il demande également un nouvel état des lieux suite au rapport de 2008 sur les statistiques des DOM-COM, en associant des acteurs de ces régions et territoires.